

Neuvic sur l'Isle





Bulletin d'informations municipales JANVIER 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Neuvic-sur-l'Isle appartient à la toute nouvelle communauté de communes : «Isle,

Vern, Salembre».

Cette collectivité de 20 000 habitants regroupant 17 communes¹ possède de très nombreux atouts pour réussir un développement économique et social durable, respectueux de l'environnement et de l'identité des villages des vallées ou des coteaux.

Pourtant, beaucoup de nos concitoyens s'interrogent ou même s'inquiètent de leur devenir dans un «grand ensemble».

Avec tous les collègues maires du territoire, nous pourrons dire que nous aurons réussi notre fusion communautaire si nos administrés constatent à l'avenir deux choses :

La première est que le lien de proximité qu'ils ont avec leurs élus (maires, maires-adjoints et conseillers municipaux) reste simple, facile et direct sur tous les sujets de vie quotidienne d'une cité.

La seconde, toute aussi importante est que le poids de la fiscalité locale (commune + communauté de communes) reste constant ou qu'il augmente au maximum au rythme de l'inflation.

Ce double objectif est réaliste et sera réalisé : il est très sincèrement voulu par tous les maires du territoire.

Il y a d'abord une charte de gouvernance qui précise que les maires restent les «patrons» dans leurs cités.

Ensuite également, des sources d'économies importantes seront permises par la mutualisation des moyens matériels et humains pour toutes les communes. Les commandes publiques plus amples, activeront la pression de concurrence et feront baisser les prix, en particulier pour la voirie.

La commune de Neuvic-sur-l'Isle gardera bien sûr une place importante dans le territoire «Isle, Vern, Salembre» et sa personnalité sera respectée.

Quel meilleur symbole de l'identité de Neuvic que la future mairie qui entre dans la phase des travaux d'intérieur² pour un achèvement au printemps prochain.

Cette mairie a été construite en 1903, et depuis 110 ans, elle n'avait pas subi de transformation majeure... Conformément à la loi, elle sera accessible aux handicapés ; elle a été aussi agrandie en respectant son beau style architectural.

Cette «maison commune» vous ouvrira ses portes dans quelques mois, l'accès au public se fera côté place, seules les grandes cérémonies, telles que les mariages, se feront côté avenue Général de Gaulle.

Souhaitant que le bulletin municipal vous intéresse et vous apporte de nombreuses informations utiles, je vous adresse tous mes meilleurs vœux, sincères et chaleureux afin que 2014 vous apporte santé, bonheur et réussite.

M

François ROUSSEL, Maire de Neuvic

¹ Beauronne, Chantérac, Douzillac, Grignols, Jaure, Léguillac de l'Auche, Manzac-sur-Vern, Montrem, Neuvic-sur-l'Isle, Saint-Aquilin, Saint-Astier, Saint-Germain du Salembre, Saint-Jean d'Ataux, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-Séverin d'Estissac, Sourzac, Vallereuil.

LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie

Tél. 05 53 82 81 80

Télécopie : 05 53 82 81 81

Courriel: mairie.neuvic@libertysurf.fr

Secrétariat ouvert au public

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h,

- le samedi de 9h à 12h.

Comment rencontrer le maire et ses adjoints ?

Le Maire : M. François ROUSSEL reçoit sur rendez-vous, à la mairie.

Contact : Lydie Grellier : tél 05 53 82 81 86 Courriel : <u>lydie.grellier@libertysurf.fr</u>

Les adjoints au Maire:

Serge FAURE

Paulette DOYOTTE

Gérard GOURAUD

Jeannine FRENTZEL

Gérard PEGORIE

Michèle LE GUEN

reçoivent à la mairie, tous les matins : il est cependant préférable de prendre rendez-vous au $05\ 53\ 82\ 81\ 87.$

Courriel: <u>mairieneuvicadjoints@aliceadsl.fr</u>

Service Social Emploi de la Mairie à "L'Espace Solidarité Emploi"

ZA de Théorat Tél. 05 53 80 86 86

Télécopie: 05 53 80 86 87

Courriel: sse.neuvic@wanadoo.fr

Directrice : Fabienne CASSÉ.

Secrétariat ouvert :

- lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,
 - vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30. Fermeture au public le mercredi.

Permanences : Psychologue de l'Association Nationale en Alcoologie et Addictologie, aide à l'illettrisme, Aide ASSEDIC et CAF.

Centre Médico-social

6, avenue Talleyrand Périgord Tél. 05 53 81 51 78

Assistante sociale: Mme Catherine DUPLAN.

Permanence:

- le mardi de 9h à 12h (sans rendez-vous),
- le jeudi de 9h à 12h (sur rendez-vous),

pour le secteur de Neuvic, Saint-Séverin d'Estissac, Vallereuil, Saint-Germain du Salembre, Chantérac et Saint-Aquilin.

Secrétariat ouvert :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17H.

Service d'aide à la personne

A.N.A.C.E.

rue Arnaud Yvan de Laporte

Tél. 05 53 81 52 84 - Fax : 05 53 81 08 50

Courriel: anace24@wanadoo.fr

Directrice: Chantal DOBINSKI.

Crèche - Halte Garderie

8, avenue Talleyrand Périgord

Tél. 05 53 81 51 07

Courriel: les-pitchouns.creche-de-neuvic@orange.fr

Directrice: Nathalie ESCARMENT.

Accueil de Loisirs Maternel

10, avenue Talleyrand Périgord

Tél. 05 53 80 20 42

Courriel:centreloisirsmaternel.neuvic@wanadoo.fr

Directrice: Monique VEYSSIERE.

Accueil de Loisirs Primaire

Rue du Jumelage Tél. 05 53 81 56 09

Courriel: clshlesc astorsjuniors@orange.fr

Directrice: Marie Christine FAUCHER

Point Information Jeunesse PIJ - Service Animations

4, rue du Jumelage Tél./Fax : 05 53 80 54 10

Courriel: neuvic.animations@wanadoo.fr

Animatrice: Sylvie YON.

Accueil:

- du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h,

- lundi et vendredi sur rendez-vous.

Centre Multimédia

6, rue des Frères Pouget Tél. 05 53 80 09 88

Courriel: multimedia@mairie-neuvic.fr

Animateurs : Emeric COLINET et Olivier DEFFARGES.

Accueil:

- le mardi de 10h à 12h et de 17h à 19h,

- le mercredi et le jeudi de 14h à 17h,
- le vendredi de 10h à 12h.

Bibliothèque

25, avenue Général de Gaulle Tél. 05 53 81 66 27

Courriel: neuvic.bibliothèque@wanadoo.fr

Bibliothécaires : Catherine HAFSAOUI-MACARIE, Nicolas CAMINEL.

Accueil:

- mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h,
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- jeudi de 16 h à 18h,
- vendredi de 16h à 18h.
- samedi de 9h à 12h.

Déchèterie

23, route du Grand Mur

Planèze

Tél. 06 34 10 58 08

Courriel : decheterie.neuvic@smd3.fr Ouverture du lundi au samedi :

Horaires d'été : (01/04 au 31/10) 9 h-12 h et 14h30 -18 h Horaires d'hiver : (01/11 au 31/03) 9 h-12 h et

14h -17h30

Permanence du Relais des Assistantes maternelles de la Vallée de l'Isle (RAM)

Animatrice: Stéphanie DARDY

Animations à Neuvic, les lundi de 9h30 à 11h30 et permanence sur rendez-vous le jeudi à 13h30

1, rue Sainte Anne de la Martinique.

24400 MUSSIDAN Tél: 06 95 13 47 77

Courriel: ramvi@orange.fr

Ecole maternelle

Rue du Jumelage Tél: 05 53 81 50 99

Courriel: p240283c@ac-bordeaux.fr **Directrice**: Madame Amélie CHATEAU

Ecole élémentaire

22, avenue Général de Gaulle

Tél: 05 53 81 50 76

Courriel: primaire.neuvic. 24@wanadoo. fr

Directrice: Madame Karine BEUN

Permanence du Pact Arim - Habitat

Mairie de Neuvic

Tél. pour rendez-vous au $05\ 53\ 82\ 81\ 82$ Le $1^{\rm er}$ jeudi de chaque mois de $9\ h\ 30\ h\ à\ 12\ h.$

Permanence de l'association France Alzheimer

Annie DESMOULIN

Salle du Sourire (près du restaurant des enfants)

Tél: 05 53 05 53 91 80 78

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h

LES DÉCHETS

Déchets ménagers : les circuits de ramassage

- 1 LUNDI matin : collecte sur le centre bourg, les lotissements et la campagne rive gauche de la rivière Isle.
- 2 JEUDI matin : collecte des ordures ménagères sur le centre bourg, les lotissements, et la campagne rive droite de la rivière Isle.

Tri sélectif - déchets recyclables - sacs jaunes

Collectés en porte à porte :

- le mercredi matin rive droite de la rivière Isle (Planèze, la Gare, Puy de Pont, la Côte),
- le vendredi matin sur tout le reste du territoire.

Merci de prendre l'habitude de sortir vos sacs la veille du jour de collecte : soit devant votre porte, soit au point de regroupement lorsque le camion ne passe pas devant votre habitation. Cela évitera que les sacs jaunes ne jonchent les rues et les trottoirs pendant plusieurs jours, et surtout que les rippeurs aient à ramasser les sacs déchiquetés par les chiens ou les chats errants.

Les sacs sont distribués à la mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Ferrailles et encombrants

Inscription obligatoire 8 jours à l'avance au 05 53 04 73 39 (CCIVS) et volume maximum collecté : 3 à 4 m³

Collectés en porte à porte, le 1^{er} lundi des mois de février, mars, avril, juin, juillet, septembre, octobre et novembre sur tout le territoire.

Ce service de collecte est destiné en priorité aux personnes âgées ou handicapées ou aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchèterie.

Les ferrailles et encombrants ne doivent en aucun cas être déposés au pied des conteneurs à ordures ménagères. Si vous ne pouvez attendre le jour prévu pour la collecte, vous pouvez les déposer à la déchèterie située route du Grand Mur à Planèze du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

Collecte des déchets verts sur rendez-vous

Les déchets verts présentés à la collecte ne sont pas pris en charge par les bennes à ordures ménagères. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer en déchèterie pour y déposer leurs déchets verts, il est proposé un service de collecte sur rendez-vous.

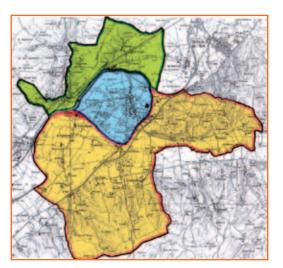
Ce service de collecte en porte à porte est à destination uniquement : des personnes handicapées et des personnes âgées n'ayant pas de véhicule pour transporter les déchets verts.

- Modalités d'accès au service :

Les demandeurs s'inscrivent auprès de l'accueil du secrétariat de la mairie au 05 53 82 81 80 avant le mercredi pour enlèvement la semaine suivante. La collecte est effectuée pour l'année 2014, les mercredis 12 mars, 9 avril, 18 juin, 9 juillet, 10 septembre, 08 octobre, 05 novembre. La présence de l'usager est indispensable pour signature du bon d'enlèvement.

- Définition des déchets verts :

Tous les déchets verts (tailles, tontes, feuilles, déchets de jardin, etc.) sont admis. Ils doivent être présentés dans des réceptacles à usage unique fournis par l'usager ou en fagots ficelés pour les tailles (branchages d'un diamètre limité à 10 cm et d'une longueur maximum de 2 mètres). Ils ne doivent pas comporter de déchets nuisibles au compostage : terre, plastique, cailloux, ferraille, etc.



Les agents de collecte commencent les tournées à partir de 6h, il est recommandé de sortir les sacs poubelle, sacs de recyclables et encombrants, juste avant ou à défaut la veille au soir du ramassage.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la CCIVS (communauté de communes Isle Vern Salembre), au 05 53 04 73 39.

Bulletin d'informations municipales de Neuvic

Déchets "spéciaux"

Le verre bouteilles, bocaux, et pots en verre	déposé dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis aux endroits : lotissement de la Chènevière, le But, le Breuil, les Cinq Ponts, la Croix Blanche, la Gare, lotissement de la Croix Blanche, rue Sainte-Béatrix, Puy de Pont, Planèze (au passage à niveau rue de la Garenne), lotissement du Terme Est, stade camping, place du Chapdal, place de la mairie, boulodrome, zone artisanale (3), rue de la Libération, déchèterie (accessible de l'extérieur)	
Les encombrants : vieux meubles, matelas et sommiers, appareils ménagers, jouets, vieux vélos, meubles de jardin, batteries, tous les objets en métal (ferrailles, tuyaux)	doivent être portés à la déchèterie ou déposés devant votre porte le jour prévu pour la collecte des encombrants (voir rubrique précédente), avant 7 heures	
Les piles	déchet dangereux et toxique : elles doivent être rapportées dans les magasins qui les vendent	
Les huiles de vidange	conteneur prévu à cet effet à la déchèterie	
Le textile	déposé en déchèterie	
Le polystyrène	déposé en déchèterie	
Les médicaments et produits médicaux	à rapporter à la pharmacie	
Les seringues	votre pharmacien vous remettra un premier collecteur : une fois plein vous le portez à la déchèterie, en échange il vous sera remis un collecteur vide.	
Les déchets d'amiante	déchets dangereux : ils doivent être portés au CSDU (centre de stockage des déchets ultimes) de Saint-Laurent des Hommes « Seneuil » Tél. 05 53 80 42 74 Dépôt gratuit pour les particuliers de la commune	
Les déchets électriques	déposés en déchèterie	
Les déchets verts : résidus de tonte de pelouses et de la taille de haies	portés en déchèterie : brûlage strictement INTERDIT	
Compostage	il est possible de se procurer un ou plusieurs composteurs à un prix très intéressant auprès de la CCIVS- auprès de M.VincentVIMENEY (service collecte des déchets) au 05 53 04 73 39.	

-CCIVS : communauté de communes Isle Vern Salembre

Déchèterie

23, route du Grand Mur à Planèze - Tél. 06 34 10 58 08 - M. Philippe GAY

Horaires d'été (du 01/04 au 31/10) : 9h-12h / 14h30-18h Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03) : 9h-12h / 14h-17h30.

Formation "apprenti composteur"

Le SMD3 propose des formations gratuites d'une demi-journée pour apprendre à composter chez soi. Les formations ont lieu au siège social du SMD3 à Coulounieix-Chamiers.

La formation vous apprendra les bases du compostage. Elle s'adresse à tous, sans conditions de connaissances ou de pratique.

Elle se déroule en deux temps : une partie «théorique» en salle où sont abordées les bases du compostage ; une partie «pratique» à l'extérieur afin d'appliquer les techniques de compostage.

Pour vous inscrire, appelez le $05\ 53\ 45\ 65\ 87$ ou complétez le formulaire associe à cette action sur le site Internet du SMD3 www.smd3.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

Allô service public 39 39





Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Inscription sur les listes électorales

La démarche est à effectuer avant le 31 décembre pour une prise d'effet au 1^{er} mars de l'année suivante : il convient de se munir d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Pièce d'identité

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).

Elle doit être récente : en cours de validité, ou expirée depuis moins d'1 an.

Justificatif de domicile dans la commune

Facture récente (eau, électricité, téléphone, etc.

Si le demandeur habite chez ses parents : attestation des parents (sur papier libre), certifiant qu'il habite chez eux + un justificatif de domicile des parents.

Justificatif de la résidence depuis + de 6 mois dans la commune.

Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

http://www.mon-service-public.fr en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou lors d'examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National 88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05 55 12 69 92 E-mail : csn-lim.sga@defense.gouv.fr ou consulter le site internet : http://www.defense.gouv.fr (rubrique JDC)



Autorisations d'occupation du sol

Déclaration préalable

Un dépôt de déclaration préalable est nécessaire pour les travaux suivants :

- La création d'une surface plancher \leq à 5 m² et \geq à 40 m² en zone urbaines (U)
- La création d'une surface plancher \leq à 5 m² et \geq à 20 m² dans les autres zones (N et A)
- La construction de piscine enterrée ou hors-sol de \leq à 10 m² et \geq à 100 m²
- Les travaux de ravalement des façades et/ou la réfection des toitures ou toute modification de l'aspect extérieur
- L'édification de clôtures, portail, portillon
- Le changement de destination sans travaux sur les structures porteuses ou sur les façades
- La construction de chassis et serre d'une hauteur comprise entre 1,80 m et 4 m avec une surface < à 2000 m²
- Les lotissements de moins de 2 lots ou de plus de 2 lots sans réalisation de voies ou espaces communs
- Les divisions foncières soumises à autorisation de l'article L.111-5-1 du code de l'urbanisme.
- Les travaux sur construction existante modifiant ou supprimant un élément identifié d'intérêt.

Le pétitionnaire doit remplir le formulaire correspondant à sa demande et fournir des documents adaptés à sa demande dont obligatoirement un plan de situation ou extrait cadastral et un plan de masse côté dans les 3 dimensions.

Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Une réponse est ensuite envoyée au plus tard 1 mois après la réception du dossier.

En cas de non opposition aux travaux, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification.

Permis de construire

Un dépôt de permis de construire est nécessaire pour les travaux suivants :

- La construction d'une surface plancher de plus de 40 m² en zones urbaines (U)
- \bullet La construction d'une surface plancher de plus de 20 m² dans les autres zones (N et A)
- · Le changement de destination avec modifica-

tion des structures porteuses ou des façades.

• La restauration immobilière.

Il faut également fournir des documents adaptés à la demande dont obligatoirement un plan de situation ou extrait cadastral et un plan de masse côté dans les 3 dimensions.

En cas de construction de surface plancher \geq à 170 m², le recours à l'architecte est obligatoire. C'est également le cas pour tout dépôt de permis par une société (SCI, SARL, EURL...) quelle que soit la surface construite.

Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Le délai d'instruction est de deux mois pour les permis de construire une maison individuelle ou trois mois pour les autres permis.

En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification. Mais un permis devient caduc si les travaux n'ont pas commencé dans le délai de deux ans et/ou si les travaux ont été interrompus depuis plus d'un an.

Permis de construire modificatif

Le bénéficiaire d'un permis de construire peut demander un permis modificatif si le permis initial est toujours valable et si les modifications apportées sont mineures (changement de l'aspect extérieur du bâtiment, réduction ou augmentation mineure de l'emprise au sol ou de la surface plancher, changement de destination d'une partie des locaux)

Ce permis modificatif est étudié selon les règles en vigueur au moment de son dépôt et non pas selon les règles en vigueur au moment de l'obtention du permis initial.

Le pétitionnaire doit remplir le formulaire correspondant à sa demande. Seuls les plans des parties sur lesquelles porte la modification devront être fournis. Le dépôt du dossier en mairie se fait en 4 exemplaires de tous les documents. Un récépissé est délivré. Le délai d'instruction est de deux mois.

En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois et pendant toute la durée des travaux. L'autorisation est valable deux ans à compter de la date de notification. Mais un permis

devient caduc si les travaux n'ont pas commencé dans le délai de deux ans et/ou si les travaux ont été interrompus depuis plus d'un an.

Transfert de permis

Le bénéficiaire d'un permis peut demander le transfert à une ou plusieurs personnes. Le pétitionnaire doit remplir le formulaire adéquat et le déposer en mairie en 4 exemplaires.Le délai d'instruction est de deux mois. En cas d'accord, l'arrêté devra être affiché au moins deux mois.

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme.

Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur:

- le droit de l'urbanisme applicable à un terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égoût, voirie et réseaux...).

Certificat d'urbanisme opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Un formulaire est à remplir et à déposer en mairie en 3 exemplaires accompagné d'un extrait cadastral pour le certificat d'urbanisme d'information et d'un plan de masse pour le certificat d'urbanisme opérationnel en plus des deux autres documents.

Le délai d'instruction est de 1 mois pour un certificat d'urbanisme d'information et de 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

La durée du certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel) est de 18 mois à compter de sa délivrance.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger. Elle doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois.

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite. Dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.

Pour vous aider à réaliser votre construction et à l'intégrer dans le paysage, un guide méthodologique présente de manière simultanée, les étapes clés du projet, les différentes échelles d'inscription dans le territoire et les démarches administratives nécessaires qui s'y rapportent ; ce document édité par le CAUE Dordogne (conseil architecture urbanisme et environnement) est disponible sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

Programme d'amélioration de l'Habitat

BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

Que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant de votre logement, il vous est possible d'obtenir des aides financières pour des travaux lourds, des travaux d'adaptation ou de

mise en conformité, ou liés aux économies d'énergie sur votre résidence principale ou sur des logements vacants en vue de la location.

Ces aides dépendent des ressources des demandeurs et de la nature des travaux.

Où s'adresser: PACT Dordogne 56, rue Gambetta - 24000 Périgueux Tél. 05 53 06 81 20 - Courriel: accueil@pactdordogne.fr - Site internet: www.pact-dordogne.fr Une permanence est tenue à la mairie de Neuvic, les 1er jeudi de chaque mois, de 9 h 30 à 12 h.

Entretien des terrains Règlementation

La détention d'un terrain oblige son propriétaire ou son locataire à l'entretenir. C'est notamment les règles de droit civil qui s'appliquent. En effet, des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques pourraient survenir en laissant un terrain à l'abandon. Des déclenchements d'incendie, la prolifération d'espèces nuisibles ou invasives (rats...), l'attroupement de groupes (squat) seraient ainsi facilités.

Si l'absence d'entretien d'un terrain ou son abandon font courir des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques, le maire peut engager une procédure spécifique pour obliger la personne responsable à entretenir dans le cas de défaut d'entretien portant atteinte à l'environnement.

La procédure prévue à l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales nécessite une atteinte grave à l'environnement constituant elle-même un danger grave et imminent.

1) les terrains concernés : non bâti et en zone urbaine :

En application de l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales il s'agit des terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant.

2) les personnes en charge de l'obligation d'entretien : Ce sont les propriétaires ou leurs ayants droit.

Brûlage des végétaux, strictement interdit

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre : l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD), approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 1984 pour le département de la Dordogne, l'indique clairement.

Dans la rubrique 20 de l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement, relatif à la classification des déchets, qui liste les déchets entrant dans la catégorie «déchets municipaux » on trouve les «déchets de jardins et de parc» (rubrique 20 02).

Les déchets verts issus de jardin entrent donc dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.



Cette interdiction de brûler des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, doit être respectée pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée.

Vous disposez d'un point d'apport volontaire à la déchèterie, gratuit pour tous les habitants de la commune de Neuvic, quel que soit le volume de déchets verts apporté.

Recensement de la population Populations légales Les chiffres pour 2014

Le 31 décembre 2013, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres des populations légales 2011 qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Neuvic compte 3713 habitants au 1er janvier 2014

L'Insee a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale. Ces chiffres officiels, publiés dans un décret, servent de base pour l'application de nombreuses dispositions pour déterminer, par exemple, certaines contributions de l'État à destination des communes mais aussi pour l'organisation des élections.

Pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 notamment, le mode de scrutin, le financement de la campagne électorale, et l'ensemble des opérations de propagande qui précèdent une élection et le nombre de conseillers municipaux à élire, varient selon le nombre d'habitants.

DÉLAI DE CONSERVATION DES PAPIERS

Assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance dès qu'il a connaissance du contrat.
Dommages corporels	10 ans	

Véhicule

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Amende forfaitaire	I an	
Factures (achat, réparation)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	

Banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	I an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs .	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Travail

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation assedic ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	A compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.

Logement

Type de document	Durée de conservation		Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.	
Factures d'eau	5 ans Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisse 4 ans (fournisseur public) 2 ans (fournisseur privé)		ment contre un abonné, le fournisseur a : r public)
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	l an		
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)		
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux		Gros-oeuvre : 10 ans Petits-travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	Durée d'occupation du logement + I an		
Attestations d'entretien annuel des chaudières	Durée d'occupation du logeme	nt + 2 ans	
Titre de propriété	Permanente		
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic , procès-verbaux des assemblées générales de copropriété	10 ans		
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 5 ans		
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location		Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans		

Impôts et taxes

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	l an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

Santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Carte de mutuelle, demande de remboursement	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	I an minimum	délivrance de lunettes, 3 ans (personne de plus de 16 ans) délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayant droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

Nouveau mode de scrutin

Un nouveau mode de scrutin pour notre commune entrera en vigueur en mars prochain, il n'y aura plus de panachage, ni de raturage, et l'ordre de présentation des candidats ne pourra pas être modifié

Tout bulletin rectifié sera nul

Pour tous ceux qui aimaient bien « panacher » leur bulletin de vote, ils vivront avec cette nostalgie, car dorénavant : nous voterons en 2014 pour une liste entière, selon un mode qui allie scrutin majoritaire et dose de proportionnelle.

Pour la répartition des sièges, plusieurs cas de figure pourront ainsi se présenter. Voici quelques exemples concrets mais avec des résultats fictifs...

EXEMPLE 1 – 2 LISTES 1^{er} TOUR – 27 sièges à pourvoir

Il y a 27 sièges à pourvoir, chaque liste comportera donc 27 noms numérotés. L'ordre de numérotation déterminera le nom des candidats élus.

Dans ce cas de figure, il n'y aura qu'un seul tour. La liste qui arrivera en tête obtenant obligatoirement la majorité absolue des suffrages exprimés.

La liste qui obtient la majorité absolue au premier tour, c'est-à-dire 50 % des voix + 1 voix, se voit attribuer d'emblée la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur.

Le reste des sièges est réparti entre les deux listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, y compris celle qui est arrivée en tête.

Exemple I : Résultats fictifs.

La liste A obtient 1200 voix (60 %) La liste B obtient 800 voix (40 %)

Suffrages exprimés : 2000 voix Majorité absolue : 1001 voix

La liste A a obtenu la majorité absolue. Donc, on lui attribue directement 27/2 = 13,5 sièges (on doit arrondir à l'entier supérieur), soit 14 sièges.

Il reste 13 sièges à attribuer aux deux listes. Cela le se fait à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne. Le quotient électoral se calcule en divisant les suffrages exprimés par les sièges restant à pourvoir, soit 2000/13 = 153

Dans un premier temps, on va donc diviser, par le quotient électoral, les voix obtenues par les deux listes (le nombre de sièges devra être arrondi à l'entier inférieur).

Soit:

Liste A: 1200/153 = 7,84 ce qui donne 7 sièges Liste B: 800/153 = 4,41 soit 5 sièges.

On a ainsi distribué 12 sièges, il en reste donc 1 à pourvoir, et cela selon la règle de «la plus forte moyenne». Pour cela, on va diviser les voix obtenues par le nombre de sièges déjà attribués à la proportionnelle + le siège manquant.

Liste A: 1200 / (7+1) = 150Liste B: 800 / (5+1) = 133,33

La liste A a la plus forte moyenne, elle remporte donc le dernier siège.

Ce qui nous donne au final:

Liste A: 14 sièges +7 + 1 = 22 élus

Liste B: 5 sièges = 5 élus

EXEMPLE 2 – 3 LISTES 1^{er} TOUR – 27 sièges à pourvoir

Exemple 2: Résultats fictifs.

Au 1er tour,

La liste A obtient 1100 voix (55 %) La liste B obtient 700 voix (35 %) La liste C obtient 200 voix (10 %)

Suffrages exprimés : 2000 voix Majorité absolue: 1001 voix

La liste A a obtenu la majorité absolue. Donc, on lui attribue directement 27/2 = 13,5 soit 14 sièges. Il reste à distribuer 13 sièges aux trois listes. On divise les voix obtenues par le quotient électoral.

Soit:

Liste A: 1100/153 = 7,18 ce qui donne 7 sièges

Liste B: 700/153 = 4,57 soit 4 sièges Liste C: 200/153 = 1,30 soit 1 siège

On a attribué 12 sièges, il en reste donc 1 à pourvoir, et cela toujours selon la règle de «la plus forte moyenne». On divise donc les voix obtenues par le nombre de sièges attribués précédemment à la proportionnelle + le siège manquant.

Liste A: 1100/(7+1) = 137,5Liste B: 700 / (4+1) = 140Liste C: 200 / (1+1) = 100

La liste B a la plus forte moyenne, elle remporte le siège supplémentaire.

Les résultats finaux s'établissent donc comme suit:

Liste A: 14 sièges + 7 + 1 = 21 élus

Liste B: 4 sièges + 1 = 5 élus

Liste C: 1 siège = 1 élu

EXEMPLE 3 - 3 LISTES SECOND TOUR

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au 1er tour, il y a ballottage et on organise un second tour.

Seules les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages peuvent se présenter au second tour. (Cependant,les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent fusionner avec une autre liste pouvant se présenter au second tour)

Exemple 3 : Résultats fictifs toujours avec 27 sièges à pourvoir.

Au deuxième tour,

La liste A obtient 700 voix (35 %) La liste B obtient 900 voix (45 %)

La liste C obtient 400 voix (20 %)

Suffrages exprimés: 2000

La liste B arrivée en tête (majorité relative) obtient d'emblée 14 sièges. Il reste 13 sièges à attribuer. Le quotient électoral est toujours de 153.

Liste A: 700/153 = 4,57 soit 4 siègesListe B: 900/153 = 5,88 soit 5 siègesListe C: 500/181 = 2,61 soit 2 sièges

On a distribué 11 sièges, il en reste donc 2 à pourvoir, toujours selon «la plus forte moyenne». On divise les voix obtenues par le nombre de sièges attribués précédemment à la proportionnelle en ajoutant le premier siège manquant.

Liste A: 700/(4+1) = 140Liste B:900/(5+1)=160Liste C:400/(2+1)=133,33

La liste B a la plus forte moyenne, elle remporte donc le premier des 2 sièges supplémentaires.

A ce stade, nous avons donc (à la proportionnelle):

Liste A: 4 sièges Liste B: 6 sièges Liste C : 2 sièges

Il reste donc 1 dernier siège à attribuer selon la même méthode.

Liste A: 700 / (4+1) = 140Liste B: 900/(6+1) = 128,57Liste C:400/(2+1)=133,33

La liste A a la plus forte moyenne, elle remporte donc le dernier siège.

Le résultat final est donc :

Liste A:4 sièges + 1 = 5 élus Liste B: 14 sièges + 6 = 20 élusListe C: 2 sièges = 2 élus

En complément, pour ceux qui cherchent plus d'informations, voici une note d'information fournie par l'Union des Maires de la Dordogne, sur les élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 27 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élirez pour la première fois des conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de communes Isle-Vern-Salembre (CCIVS) dont la commune est membre. Vous élirez

donc également 6 conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats: les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une seule fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus au scrutin à la représentation proportionnelle. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

Qui peut voter?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune. Comme habituellement, vous devrez présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

Comment faire si je souhaite être candidat?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée. Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (http://www.in-

terieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de Gendarmerie ou au Tribunal d'Instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

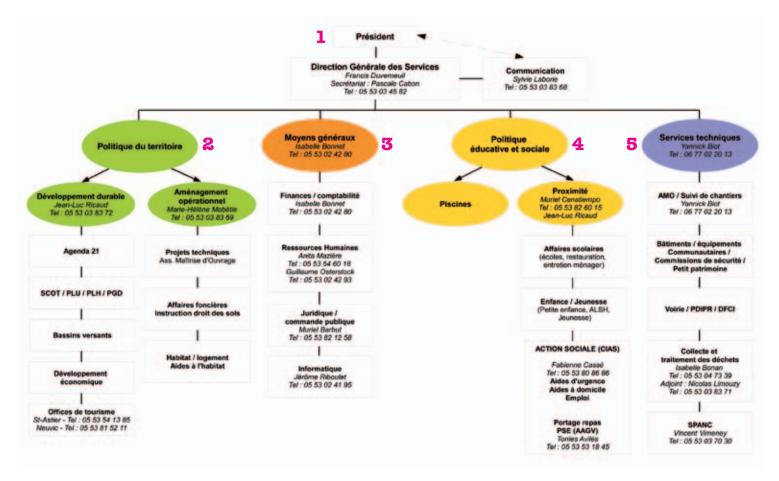
Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

Intercommunalité Isle, Vern, Salembre Qui fait quoi ?

Les compétences transférées par les communes à la communauté de communes ont été regroupées par pôles ainsi répartis dans l'organigramme suivant :

ORGANIGRAMME CCIVS



- (1) Président Jacques RANOUX, Maire de la commune de Montrem, ancien Président de la Communauté de communes Astérienne Isle et Vern
- (2) François ROUSSEL, maire de la commune de Neuvic, ancien Président de la communauté de communes de la moyenne vallée de l'Isle, prend la responsabilité du pôle Politique du territoire
 - (3) Alain BUGEAUD, adjoint au maire de Saint-Astier, prend la responsabilité du pôle Moyens généraux
- (4) Claude PARADE, maire de Saint-Léon-sur-l'Isle, prend la responsabilité du pôle Politique éducative et sociale
- (5) Jean Michel MAGNE, maire de la commune de Chantérac, ancien Président de la communauté de communes Vallée du Salembre, prend la responsabilité du pôle Services techniques.

VÉLO ROUTE VOIE VERTE

La réalisation de ce projet a pris quelques semaines de retard, dû essentiellement au géomètre-expert chargé de rédiger les documents d'arpentage nécessaires à l'acquisition des terrains, qui a rendu son travail seulement courant décembre, soit plus de 6 mois après le délai imposé par le cahier des charges.

Nous pouvons donc maintenant signer les actes authentiques d'acquisition de ces terrains, rappelons que des promesses de ventes ont été signées dès juin 2013 et que seul le coût de ces acquisitions est à la charge de la Commune, les travaux et les

équi-

pements étant à la charge de la nouvelle communauté de communes Isle, Verne, Salembre.

Les marchés étant maintenant attribués, les travaux vont commencer fin janvier 2014, pour se terminer impérativement en mai 2015;

Cette voie nouvelle traversera notre Commune pour l'essentiel le long des berges de l'Isle entre le pont du « Camping » jusqu'à « Mauriac ». Cet itinéraire sera très attractif puisqu'il longera notre rivière sans discontinuer entre ces deux points dans un environnement naturel, calme et silencieux.



Parking de l'école maternelle

Le nouveau parking de l'école maternelle et du centre de loisirs mis en service depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, a été réalisé de façon à privilégier la sécurité des enfants.

Tous les usagers sont invités à utiliser les places de stationnement matérialisées, plutôt que de faire des « arrêts désordonnés» source de dangers.

Il est aussi recommandé d'être attentif aux nouveaux panneaux de signalisation ; sens interdit et sens obligatoire, ainsi qu'aux marquages au sol.



RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Pendant de longs mois, les gens qui passaient devant le chantier de la mairie avaient l'impression que les travaux n'avançaient pas. Et pourtant, il suffisait de regarder les tas de déblais qui s'accumulaient côté place pour comprendre que les ouvriers du chantier s'activaient.

Depuis 1903, année de la construction de la Mairie de Neuvic, ce bâtiment n'avait pas fait l'objet de travaux importants ayant modifiés sa structure.

Seule la toiture à l'origine en ardoises avait été remplacée par une couverture en tuiles dans les années 50, choix inadapté car plus lourd et ayant causé quelques désordres notamment des fissurations.

Cent dix ans après, la nécessité de mettre aux normes en vigueur le bâtiment conduit à une restructuration complète de celui-ci tout en



ayant

la volonté de conserver son architecture originelle, les 3 façades principales ne subissant aucun changement.

L'allongement vers l'arrière du bâtiment, la terrasse, la rampe d'accès pour handicapés, l'escalier s'intègrent parfaitement à la partie existante grâce à la reproduction exacte du fronton et de l'entrée en pierre identique à celle utilisée à l'origine.

Les matériaux utilisés aujourd'hui sont choisis pour se rapprocher le plus possible de ceux existants et c'est pour cette raison que la toiture est refaite en ardoises.

Les gros travaux entrepris à l'intérieur, approfondissement du sous sol, reprise des fondations en sous œuvres, construction de la gaine en béton armé de l'ascenseur, mise en place d'un escalier en béton, remplacement des planchers bois par des planchers en béton ont pu faire penser que le chantier pendant les premiers mois n'évoluait pas beaucoup.

Ce n'était évidemment pas le cas, ces travaux présentaient des difficultés importantes de mise en œuvre, des précautions nécessaires pour préserver la solidité de l'ouvrage et l'importance des volumes de matériaux sortis du bâtiment témoignent de l'ampleur de la tâche.

Aujourd'hui le bâtiment est clos, les nouvelles menuiseries en place, hors d'eau, les panneaux de toitures terminés, la couverture réalisée à 70 %, le second œuvre progresse normalement suivant le planning.

Les travaux d'aménagement extérieurs



débuteront au mois de janvier ainsi que la réfection des réseaux souterrains. Le sanitaire public sera déplacé et rénové en s'intégrant dans le nouveau plan réaménagé à cette occasion.



Un projet de développement durable (Agenda 21) pour préparer l'avenir de la Communauté de communes Isle Vern Salembre

Agir pour l'avenir de nos enfants, telle est la ligne de conduite de la nouvelle Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord. A travers la démarche dite d'Agenda 21, il s'agit de définir un projet de développement durable pour notre territoire, un projet qui concilie le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social.

La première étape de cette démarche a été l'élaboration d'un diagnostic de territoire, achevé cet automne.

En effet, un projet de territoire s'appuie d'abord sur un milieu naturel riche mais fragile, puis sur une histoire longue et mouvementée et enfin, un contexte économique, social, démographique actuel particulier. Il est essentiel de bien comprendre ces différents enjeux, avant de s'engager sur des actions ayant un impact durable sur le territoire.

Aussi, le diagnostic a été élaboré en trois phases chronologiques, « hier », « aujourd'hui », et « demain », pour définir un projet de développement durable intelligent qui tienne véritablement compte du contexte local et de son évolution.

A partir de ce diagnostic, un programme d'actions sera défini l'an prochain. Celles-ci concernent les domaines aussi variés que l'environnement, le patrimoine, l'aménagement du territoire, l'économie, le tourisme, l'action sociale, la culture, le sport...

Avec la démarche d'Agenda 21, nous espérons être porteurs d'un projet ambitieux, fédérateur et équilibré pour préparer l'avenir de nos enfants et leur léguer le meilleur cadre de vie possible.

La navette Ferroviaire

Un petit arrêt prévu à Neuvic

Le comité de pilotage de projet de « navette ferroviaire » entre Mussidan et Niversac a validé les propositions du cabinet d'étude, qui avait ciblé les stations à aménager. Ainsi, les élus ont acté l'idée de huit arrêts à Mussidan, Neuvic, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-As-



tier, Razac, Marsac, Vésone et la zone industrielle de Boulazac, tandis que les hypothèses de stopper les voyageurs dans le quartier Saint-Georges à Périgueux, à Chamiers et à Douzillac disparaissent des plans, parce qu'on ne peut conjuguer la multiplication des arrêts avec la performance d'une desserte rapide.

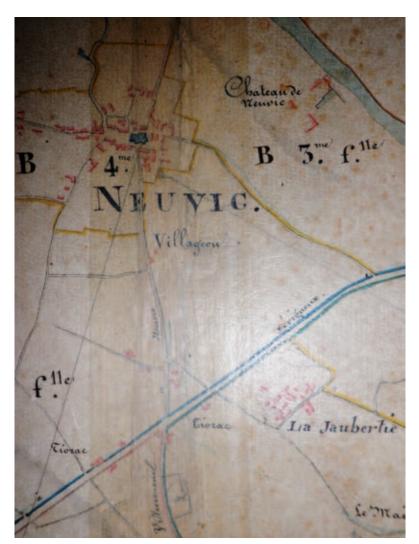
Parallèlement, les communes et intercommunalités traversées ont défini et apporté leur contributions en matière d'aménagement et d'urbanisme et un contrat ferroviaire entre la région et les collectivités locales concernées a été présenté en séance plénière du Conseil régional du 16 décembre.

Ce projet au long cours pourrait voir le jour d'ici à 2020.

A préciser que la Vallée de l'Isle est le premier territoire d'expérimentation de cette démarche de contrat ferroviaire en Aquitaine, et en France.

Appellation des rues

Afin de bien situer certaines habitations et de faciliter la distribution du courrier, nous souhaitons nommer certaines rues nouvellement crées ou d'autres n'ayant aucune appellation.



Ainsi la rue partant du rond-point de la zone artisanale de la Jaubertie jusqu'au carrefour avec la rue de Planèze s'appelle désormais rue de Fayolle de Mellet en hommage au Fondateur du château (voir l'historique).

La rue partant du croisement près d'Ivantout jusqu'à l'intersection de la rue des Frères Pouget et qui traverse les terres d'un ancien lieu dit : le Villageou (voir plan cadastral napoléonien) se nomme rue du Villageou.

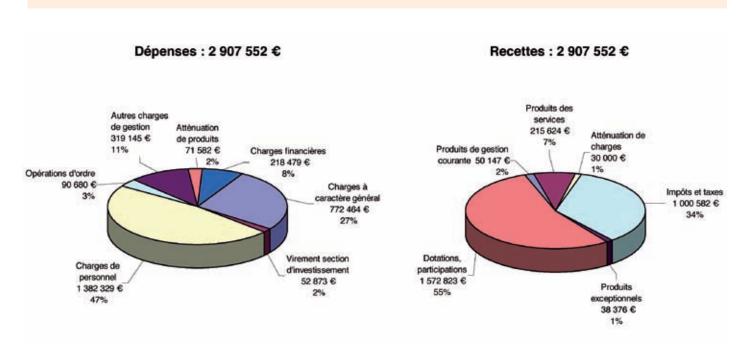
La route passant dans le cœur des 5 ponts (entre l'avenue de Bordeaux et ce qui sera la future route de Villamblard) devient ruelle des 5 ponts.

Située depuis l'avenue de Bordeaux jusqu'au carrefour avec la route de Ponteix/ Villeverneix prend de manière officielle l'appellation « Route de Villamblard ».

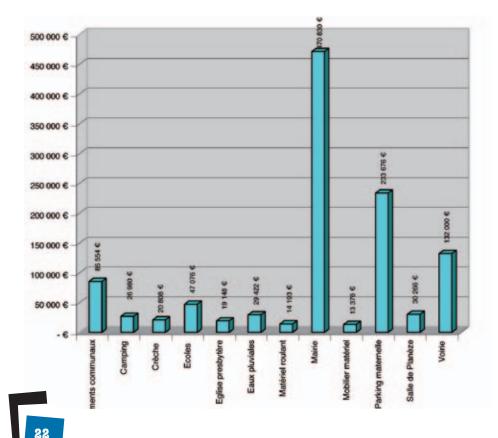
BUDGET

Budget principal

Section de fonctionnement



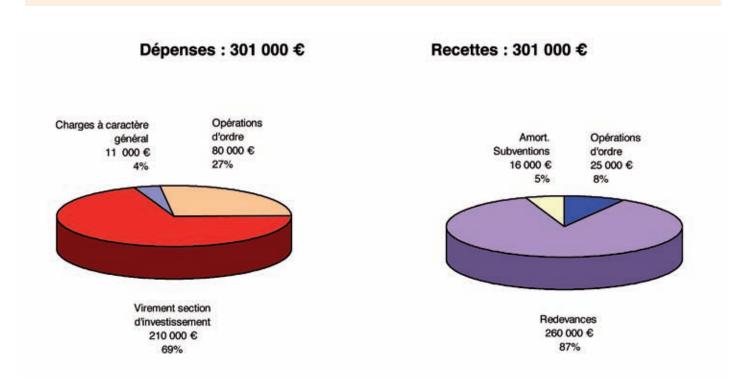
Section d'investissement - Opérations réalisées



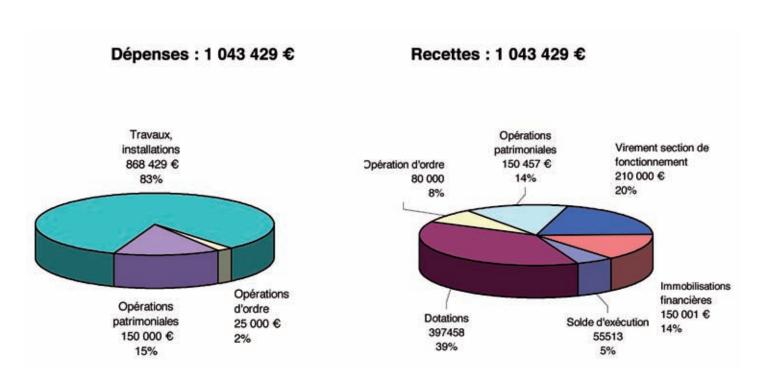
Autres réalisations	27 856 €
Achat terrains	581€
Boulodrome	2 388 €
Centre multimédia	I 458 €
Eclairage public	5 910 €
Espace emploi	I 346 €
Gymnase	8 345 €
Patronage/bibliothèque	I 622 €
Restaurant scolaire	955 €
Salle judo	4 340 €
Stade	911€

Budget du service d'assainissement

Section de fonctionnement

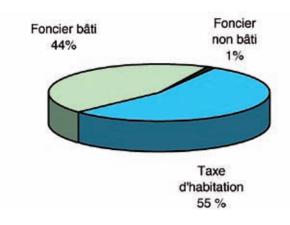


Section d'investissement



Produit de la fiscalité

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 057 000	18,54%	566 768 €
Foncier bâti	2 465 000	13,44%	331 296 €
Foncier non bâti	65 400	94,37%	61 718€
TOTAL	5 587 400		959 782 €



Bienvenue à Neuvic

Artisans, commerçants et instituteurs



Lionel LAUTRETTE
Mécanique auto
Les Jeannetoux
05 53 80 59 63
06 83 20 09 24
lionel.lautrette@
orange.fr



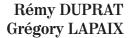
Directeur Général IME Monsieur Marc BUCKENHAM

Président IME Monsieur Hervé de Corn

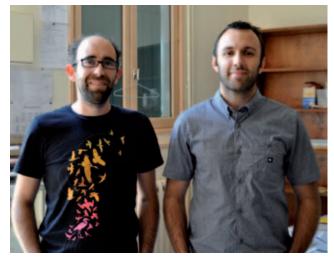


Philippe RALLION Géomètre Expert 8, place Eugène Le Roy 24190 NEUVIC

Permanence mardi et samedi matin



Nouveaux instituteurs à l'école élémentaire



Distinctions honorifiques

Médaille d'Honneur du Travail, échelon Argent à Monsieur Franck MEYER

Neuvic – Technicien service client – Markem Imaje - BOURG LES VALENCE, pour 20 années de services.



Médaille d'Honneur de la ville de Neuvic, à Madame Lucette CASALIS Le Maine, Neuvic, Présidente honoraire de l'association « Amitié Musicale ».

Remise de la Médaille d'honneur de la ville à Mme Casalis par M. le Maire, François Roussel

Services publics

Service social et emploi





Point relais Pôle Emploi Depuis janvier 2008

Vos interlocutrices:

Fabienne CASSÉ

Conseillère ESF - Responsable de l'Espace Solidarité Emploi

Carine DUGOULET Conseillère emploi, formation Responsable de SSE-Formation

ESPACE SOLIDARITE EMPLOI Z.A de Théorat 24190 NEUVIC Tél. 05 53 80 86 86 – Fax 05 53 80 86 87 Courriel : sse.neuvic@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h30 /

14h - 17h30

Vendredi: 9h - 12h30 / 14h - 16h30 Mercredi: fermeture hebdoma-

daire

Services au public

Accompagnement à la recherche d'emploi

- Suivi et aide individuelle
- Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- Conseil et préparation à l'entretien d'embauche.

Formation

- Affichage des offres de formation
- Aide à la recherche de financement
- Suivis individualisés par des organismes de formation sur prestation de Pôle Emploi.

Accompagnement social

- Aide budgétaire
- Information et conseil sur les démarches administratives
- Traitement des dossiers d'impayés EDF, loyers, ...)
- Prévention des expulsions.

L'accès aux offres d'emploi

- Affichage des offres d'emploi de Pôle Emploi, actualisées quotidiennement
- Affichage des offres d'emploi émanant directement des entreprises et des partenaires.

Démarches administratives

- Inscription comme demandeur d'emploi via Internet
- Déclaration de situation mensuelle auprès de Pôle Emploi via Internet
- Gestion des problèmes divers en lien avec l'emploi.

Services aux entreprises

Accompagnement et soutien à l'embauche

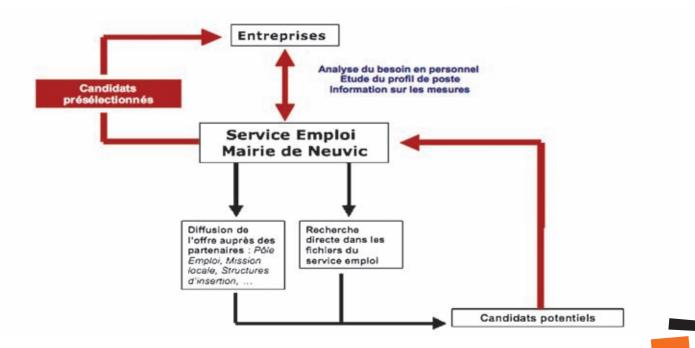
- Information et documentation sur les mesures pour l'emploi
- Diffusion des besoins en personnel auprès du service emploi et de Pôle Emploi
- Recherche de candidats et présélection des candidatures.

NOUVEAU

Vous pouvez déposer directement vos offres d'emploi sur notre site : www.mairieneuvic.fr



Le traitement des offres d'emploi



Services publics

Nos actions en 2013

Les "Ateliers pour l'Emploi"

Comme chaque année les ateliers emploi ont rencontré un vif succès.

Organisés par le SERVICE EMPLOI, en collaboration avec les associations ASCSN, LA TRESSE, LE CHATEAU DE NEUVIC, C3i, ATELIERS D'INSERTION DU PAYS DE BELEYME et AI DES 2 VALLEES, ces ateliers thématiques ont permis à quatre-vingts personnes de bénéficier de moments de rencontre, d'échange et de recrutement auprès des entreprises.

Les thèmes abordés cette année étaient les suivants :

- Préparer son entretien d'embauche (2 sessions dans l'année)
- Simulation d'entretien d'embauche (2 sessions dans l'année)
- Les métiers du bois (visite de la scierie-parqueterie à Vallereuil)
- Le financement des formations : nouvelles mesures
- Les métiers du caviar (visite de l'entreprise HUSO « Caviar de Neuvic »)
- Rechercher un emploi par internet et déposer sa candidature
- Le marché de l'emploi en vallée de l'Isle : Les secteurs en déclin et ceux qui recrutent
- Créer son « espace emploi » sur le site www.pole-emploi.fr.

RAPPEL : Ces ateliers ont lieu une fois par mois dans les locaux de l'Espace Solidarité Emploi. La liste des thèmes est diffusée sur le site internet de la mairie, rubrique « service social emploi » au début de chaque semestre. Les personnes intéressées doivent se rapprocher du Service Emploi de la mairie au 05 53 80 86 86 pour procéder à leur inscription.



Visite de l'entreprise HUSO Caviar de Neuvic



Financement des formations : nouvelles mesures



Information sur le marché de l'emploi en vallée de l'Isle

Service social et emploi



Ouvert aux particuliers comme aux entreprises, cet organisme dispense des formations en informatique et en valorisation de l'image professionnelle (à partir des techniques du relooking).

Nous participons à l'amélioration des compétences et du bien être des salariés en proposant des formations adaptées, en individuel ou en groupe.

Nous accompagnons également les salariés en difficultés sur leur poste en valorisant leur image et en les aidant à reprendre confiance en eux.

Vos interlocuteurs:

Carine DUGOULET : formatrice (communication et valorisation de l'image professionnelle), responsable de SSE-Formation

Olivier DEFFARGES: formateur informatique (technique de l'information et de la communication).

Qu'est ce que le relooking professionnel?

Le relooking professionnel aide à augmenter le potentiel et la confiance en soi des personnes en situation de recherche d'emploi, de reconversion professionnelle ou d'évolution de carrière. Il aide aussi chaque participant à trouver l'équilibre entre les codes vestimentaires des entreprises et leur propre image.

Parce que l'impact de l'image est un vecteur essentiel de la communication, lors des sessions de formation les stagiaires apprennent à prendre conscience de l'importance de leur apparence dans le milieu professionnel.

Nous travaillons à optimiser leur allure (couleurs, coiffure, maquillage, tenue vestimentaire professionnelle) afin qu'ils soient irréprochables face aux recruteurs. Leur look doit être en adéquation tant avec eux-mêmes qu'avec leurs compétences.

Les formations

Notre équipe réalise aussi des prestations « sur mesure » en fonction des besoins et des objectifs.

Les formations en inter-entreprises pour le 1^{er} semestre 2014 :

Image professionnelle

Dynamiser son image professionnelle 1 journée 7 février, 25 avril, 13 juin Bien communiquer à l'oral 1 journée 28 mars, 23 mai, 4 juillet

Informatique

Initiation ½ journée 7 février, 16 mai Word débutant ½ journée 14 février, 23 mai Word confirmé ½ journée 7 mars, 6 juin Excel débutant ½ journée 14 mars, 13 juin Excel confirmé ½ journée 21 mars, 20 juin

Détails des formations et devis sur demande au 05 53 80 86 86 ou par mail : sse.neuvic@orange.fr



Services publics





Valoriser son image professionnelle





Formation informatique

Comment financer sa formation?

• Vous êtes salarié

Le Congé Individuel de Formation (CIF)

Il a pour objet de permettre à tout salarié de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, quelque soit la taille de son entreprise.

Conditions d'accès:

CDI : justifier d'une ancienneté de 24 mois (consécutifs ou non), dont 12 mois dans l'entreprise actuelle.

CDD : justifier d'une ancienneté de 24 mois (consécutifs ou non) en tant que salarié au cours des 5 dernières années, dont 4 mois (consécutifs ou non) en contrat à durée déterminé.

INTERIM : justifier de 1600 heures au cours des 18 derniers mois dont 600 heures dans l'entreprise de travail temporaire dans laquelle est formulée la demande de C.I.F.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Il a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Conditions d'accès :

CDI: justifier d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

CDD: justifier d'une ancienneté de 4 mois (consécutifs ou non) en CDD dans les 12 derniers mois.

Plus de renseignements :

www.fongecifaquitaine.org

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

• Vous êtes demandeur d'emploi

Des solutions existent!

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Comment nous contacter?

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez vous inscrire à une session de formation et/ou obtenir des renseignements complémentaires.

Vous pouvez télécharger notre catalogue des formations 2014 sur le site internet **www.mairieneuvic.fr** rubrique *Service social emploi* onglet *Formation*.

Vous pouvez aussi nous contacter sur notre ligne directe au 05 53 80 86 86.

Centre multimédia

6, rue des frères Pouget

Renseignements: 05 53 80 09 88

Réservations spectacles : 05 53 80 12 34

Fax: 05 53 80 12 01

E-mail: multimedia@mairie-neuvic.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences d'accueil au public :

Mardi de 10h à 12h et de 17h à 19h - Mercredi et jeudi de 14h à 17h - Vendredi de 10h à 12h

La salle informatique

Pour cette année 2013, la salle informatique a de nouveau connu une forte fréquentation.

Les ateliers d'initiation pour débutants et les ateliers de perfectionnement thématiques rassemblent toujours un grand nombre de personnes.

Suivant l'évolution de notre société qui se veut « tout numérique », il est désormais quasi indispensable de maîtriser l'outil informatique et ses différentes applications.

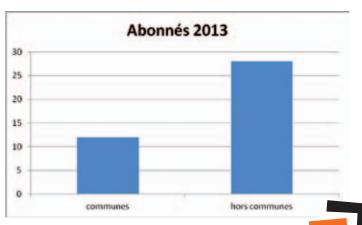
C'est en cela que les services proposés par le centre multimédia aident chacun à se familiariser avec les nouvelles technologies. Lors de chaque période de vacances scolaires les centres de loisirs participent à des ateliers informatiques.

Depuis le mois de septembre 2013, une plage horaire dédiée aux « questions informatiques » a été mise en place.

Durant cet atelier, l'animateur apporte une aide personnalisée et des astuces pratiques pour l'utilisation quotidienne de votre ordinateur (insérer des pièces jointes dans un e-mail, rajouter un raccourci sur le bureau, mettre en page un document, etc.).

L'atelier se déroule chaque mercredi après-midi de 14h à 17h, uniquement sur rendez-vous.

La salle informatique a enregistré 40 nouveaux abonnés.



Services publics

Les abonnés hors commune regroupent les communes de Saint-Astier, Mussidan, Saint-Léon sur l'Isle, Vallereuil, Saint-Louis en l'Isle, Grignols, Les Lèches, Douzillac, Saint-Germain du Salembre, Jaure, Manzac-sur-Vern et Trélissac.



Tableau des animations pour 2014

DATES	ANIMATIONS
06 au 24 janvier	INTERNET et MESSAGERIE ELECTRONIQUE / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
24 janvier au 14 février	TRAITEMENT DE TEXTE / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
17 au 28 février	Point Internet (lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h)
03 au 21 mars	TABLEUR / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
24 mars au 11 avril	RETOUCHE PHOTO / initiation débutant / Point Internet ((mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
14 au 25 avril	Point Internet (lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h)
28 avril au 09 mai	Point Internet ((mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
12 au 23 mai	ENVIRONNEMENT WINDOWS Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
26 au 30 mai	Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
02 au 20 juin	FILM / initiation débutant / Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
23 juin au 4 juillet	Point Internet (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
Juillet / août	Point Internet Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h

La salle de spectacle

La programmation de la salle de spectacle évolue. Un choix est fait de proposer un peu plus de spectacles professionnels tout en gardant de temps en temps une diffusion de compagnies locales d'amateurs.

Les spectacles sur grand écran

Les séances de cinéma ont eu du mal à trouver un public. Il a donc été décidé de les arrêter et de proposer des spectacles sur grand écran. Les Neuvicois ont pu retrouver le spectacle des chansonniers du Théâtre des 2 ânes et une pièce du Théâtre des Nouveautés avec pour acteur principal Francis PERRIN.

Les conférences

Deux types de conférences ont été proposés, ciné-conférence et conférence illustrée.

La première propose la diffusion d'un film avec le commentaire en direct du conférencier et un échange en fin de séance. Nous avons donc pu visiter l'Irlande, le Ski Lanka, les Etats-Unis et le Pérou.

Pour la seconde, Gaëtan BOURDON, animateur du CPIE Périgord Limousin a proposé un diaporama avec un commentaire sur les chauve-souris suivi d'une balade acoustique à la recherche de ces petites bêtes dans les prairies et au bord de l'Isle.





Conférence illustrée sur les chauve-souris et balade acoustique

Les spectacles vivants

Que ce soit avec la musique, le conte, le théâtre ou la comédie musicale, cette année la sélection des spectacles a été faite avec le principal objectif : proposer de l'humour et du divertissement au public.



Soirée musicale avec la Compagnie « Les Pièces jointes »



Les extérieurs de l'été en partenariat



Les nouveautés 2013

Une carte d'abonnement...

Depuis la rentrée, possibilité de vous abonner et de bénéficier de tarifs préférentiels, 4 spectacles achetés, le $5^{\rm e}$ offert :

- carte de 5 spectacles vivants : 40 €
- carte de 5 spectacles sur grand écran : 20 €



Resto + ciné conférence

CAP Monde propose la projection de film en présence du réalisateur et un échange avec le public.

Partagez un moment entre amis autour d'un repas au restaurant La Pomme Dorée et poursuivez la soirée au centre multimédia.

Repas + ciné conférence : réservation 05 53 80 60 34. Repas servi à partir de 19h.

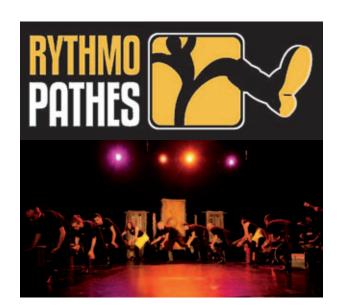
Possibilité de la séance Ciné conférence uniquement à 20h30 réservation au centre multimédia.

Quels spectacles en 2014?

Programme du 1er trimestre 2014

Vendredi 10 janvier	Concert de Michel SARDOU	Diffusion sur grand écran	
Mardi 22 janvier	CAP Monde Le Népal avec Emmanuel BRAQUET	Ciné conférence Ou repas/ciné conférence	
Dimanche 16 février	Boris sur les planches Compagnie Alchymère de Toulouse	Spectacle familial de cirque / jonglerie	
Samedi I er mars	Les Sourds Doués Compagnie de Paris	Spectacle musical humoristique	
Vendredi 14 mars	Opéra Carmen de Sydney	Diffusion sur grand écran	

Réservez dès maintenant Samedi 26 avril 2014



Services publics

La bibliothèque Jeanne d'Arc

Bibliothèque municipale

25, av. Général De Gaulle Tél. 05 53 81 66 27

E-mail: neuvic.bibliotheque@wanadoo.fr

Catalogue départemental : www.bibliotheque-dordogne.net

Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque aux horaires suivants :

Jeudi et vendredi : 16 h - 18 h

Samedi: 9 h - 12 h

Les groupes sont accueillis sur rendez-vous.

L'emprunt des documents :

L'emprunt des documents est soumis à une inscription dont les modalités sont les suivantes :

- Formulaire à compléter
- Présentation d'une pièce d'identité
- Présentation d'un justificatif de domicile
- Le cas échéant : justificatif d'exonération du tarif de l'inscription (étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux).
- Le montant de l'inscription est de 7 € par an et par famille.

Modalités de prêt :

	Maximum par personne	Maximum par famille	dont	Nouveautés (2 documents par famille)	Durée maximale de prêt
Livres	5	15	7 BD maxi	14 jours	28 jours
Périodiques	3	5		14 jours	28 jours
Audio	3	5		7 jours	14 jours
Vidéo	2	5	2 fictions	7 jours	14 jours

La bibliothèque dispose d'une collection de livres lus en MP3 qui peuvent être prêtés aux personnes malvoyantes ou aux personnes parcourant de longs trajets (voiture, train, ...) N'hésitez pas à demander.

La bibliothèque intervient régulièrement au sein de la crèche et de la maison de retraite et reçoit les classes de l'école maternelle, élémentaire et de l'IME ainsi que les centres de loisirs de la commune.





Des séances de découverte des livres pour les tout-petits sont proposées un jeudi sur deux au cours des séances « Bébés lecteurs ». Elles sont ouvertes à tous : parents, grands-parents, assistantes maternelles, ...

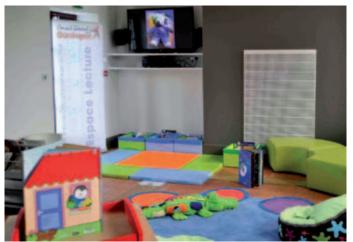
Au mois de mai un atelier : découverte ludique du langage texto/SMS à travers *Les Fables de La Fontaine* a été proposé en partenariat avec le Point Information Jeunesse (PIJ). Quelques fables connues ont pu être traduites en langage texto/SMS et inversement par les jeunes comme par les parents.

Au mois de juin la bibliothèque a participé à la manifestation Etranges lectures organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne, la Ligue de l'enseignement (pour en savoir plus vous pouvez consulter le site www.etranges-lectures.fr). Nos lecteurs ont pu rencontrer l'auteur basque du Fils de l'Accordéoniste: Bernardo Atxaga ainsi que son traducteur André Gabastou lors d'une lecture au château de Neuvic. La lecture d'un passage de son œuvre par le comédien Thierry Lefever a été suivie d'un apéritif en musique sur le thème du Pays basque.



Une exposition itinérante dans le réseau des bibliothèques d'Annesse et Beaulieu, de Saint-Léon, de Saint-Astier et de Neuvic : « Histoire de doudous pour oreilles de Loulous » a été proposée du 15 octobre au 7 novembre. Au cours de cette exposition sur l'objet transitionnel qu'est le doudou, les enfants des classes maternelles ont pu profiter d'une « piscine à doudous » dans un espace adapté et retrouver leur doudou en superstar sur le grand écran de la bibliothèque.

Le centre de loisirs a participé au concours pour la réalisation du plus beau doudou et a reçu un prix pour la qualité de ses réalisations. Un spectacle de la compagnie **Taf-Taf théâtre** a clôturé cette exposition itinérante pour le plus grand plaisir des enfants de la crèche et des élèves de petite et moyenne section.





Les dons de documents sont toujours les bienvenus, seuls les documents vidéo ne sont pas acceptés en raison des droits de diffusion spécifiques aux bibliothèques. Une sélection peut être effectuée par les bibliothécaires.

Les Pitchouns de la crèche de Neuvic

8, avenue Talleyrand Périgord Tél. 05 53 81 51 07

E-mail: les-pitchouns.creche-de-neuvic@orange.fr

Les horaires d'ouverture restent inchangés, à savoir 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Nous sommes fermés pour le pont de l'Ascension, entre Noël et le 1^{er} de l'an, et en général la dernière semaine de juillet et les quinze premiers jours d'août.

Cette année, nous avons accueilli 48 enfants pour de plus ou moins longues périodes, selon les besoins des parents et nos possibilités d'accueil tout en ne dépassant pas notre agrément de 20 places quotidiennes.

Nous poursuivons notre collaboration avec Cathy de la bibliothèque tous les mardis où les enfants sont ravis de découvrir les livres qu'elle leur propose. Et nous saisissons toutes les occasions qui se présentent afin d'emmener les enfants dans les locaux de la bibliothèque.

Comme tous les ans, nous avons fêté les Rois (avec la fabrication de galettes), Carnaval, Pâques, les fêtes des mamans et des papas (qui ont encore été gâtés cette année!), Halloween (les enfants sont allés chez les commerçants pour réclamer des bonbons) et bien sur Noël, où les enfants ont pu assister au spectacle « T'es qui toi ?» présenté par deux comédiennes et clowns organisé par la Bibliothèque. Grace à Stéphanie Dardry éducatrice au RAM, les enfants de la crèche se sont joints à ceux des assistantes maternelles afin de profiter d'un numéro

Bullotechnique au centre multimédia.

Lors de la semaine du goût, les pitchouns ont découvert de nouvelles saveurs avec l'aide de notre cuisinière; un livre de recettes illustré avec des photos des enfants a été édité. Son succès auprès des familles nous conforte dans nos projets pour 2014.

Depuis le mois de février, l'équipe compte une nouvelle professionnelle, Stéphanie, titulaire du CAP Petite enfance.

Après plusieurs années de présence dévouée au sein du Conseil d'Administration Mme Hélène GALLIEZ a quitté son poste de Présidente de l'association en juillet au profit de Mme Karine DUCROQ secrétaire de l'association depuis plusieurs années aussi.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2014!



Maison de la petite enfance

Accueil de loisirs maternel 10, avenue Talleyrand Périgord Tél. 05 53 80 20 42

Directrice: Monique Veyssière

L'accueil de loisirs maternel est une structure d'accueil et de loisirs qui reçoit les enfants de classe maternelle le mercredi, certaines vacances scolaires et en périscolaire

Il est géré par la communauté de commune Isle Vern Salembre.

Les enfants sont essentiellement issus du canton de Neuvic. La capacité d'accueil du centre est de 20 enfants en péri-scolaire, le mercredi, et les vacances scolaires.

L'encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animatrices diplômées BAFA et d'une directrice.

L'accueil de loisirs : un lieu de vie pour les enfants

Où ? 10, avenue Talleyrand Périgord à côté de la crèche.

Horaire	Temps de l'enfant	Proposition pour l'enfant
6h50 à 9h30	Accueil du matin	Un petit encas est mis à disposition jusqu'à 8h30. Différents ateliers sont proposés : Dessins, pâte à modeler, légos, puzzles
9h30 à 10h30	Temps de présentation Activité du matin	Temps de présentation des activités, du programme de la journée, des vacances
10h30 à 11h00	Temps libre	Des ateliers libres sont mis à disposition.
11h00 à 11h30	On se prépare pour partir au restaurant scolaire.	Le restaurant scolaire est à 200 m de l'accueil de loisirs
11h30 à 12h 30	REPAS	Les animateurs encadrent les enfants tout au long du repas
12h30 à 13h00	On se prépare pour le temps de repos	Retour du restaurant scolaire, passage aux toilettes, etc.
13h00 à 14h30	Sieste	L'enfant sera amené à se détendre grâce a une histoire ou une musique douce
14h30 à 16h00	Reprise des activités	Activité à la carte, activités à thème
16h00 à 16h30	GOÛTER	
16h30 à 18h30	Accueil du soir	Différents ateliers sont proposés Dessins, pâte à modeler, légos, puzzles

Les activités

Catégorie	Moyens	Outils pédagogique
Activités à thème	Les enfants se retrouvent autour d'un thème décidé par l'équipe d'animation en fonction de la vie du centre et des envies des enfants Les thèmes feront l'objet d'activités de différentes catégories Création, confection, bricolage Imaginaire, expression, sport, culture, découverte,	Ateliers, balades, cinéma, visites, grands jeux, kermesse, informatique Bibliothèque, piscine, rencontre, chasse au trésor, Olympiades, cuisine

Le périscolaire Où? A l'école maternelle

Horaire	Temps de l'enfant	Propositions pour l'enfant
6h50 à 8h35	Accueil du matin	Différents ateliers sont proposés Dessins, pâte à modeler ; puzzles, jeux, etc.
16h30 à 18h30	Accueil du soir	Différents ateliers proposés Dessins, pâte à modeler, puzzles, jeux, etc.

L'accueil du matin

Objectifs	Moyens	Outils
Permettre à l'enfant d'arriver et de s'installer à son rythme de retrouver ses copains ses animatrices Faciliter l'intégration du groupe Dialogue, échange entre parents/ animatrices	Accueil échelonné. Prise en charge échelonnée. Cadre rassurant et convivial. Possibilité entre différentes activités de temps libre autonome : lire, jouer, discuter, ne rien faire, dessiner	Coins jeux, dessin, bibliothèque, repos

L'accueil du soir

Objectifs	Moyens	Outils
Permettre à l'enfant de s'amuser en attendant ses parents Echange entre parents/équipe d'animation	Présence sécurisante, rassurante, conviviale et dynamique de l'équipe d'animation. Temps de parole avec les enfants : Possibilité entre différentes activités de temps libre autonome : dessiner, lire, jouer, ne rien faire	Coins jeux, dessin, bibliothèque, repos

Le Programme d'activités

Objectifs:

- Amener l'enfant à s'épanouir au sein d'un groupe en lui permettant d'exprimer ses qualités propres.
- Donner un maximum d'autonomie, aussi bien au groupe qu'à l'enfant.
- Sensibiliser l'enfant à son environnement naturel.
- Favoriser et encourager la curiosité, l'éveil à ce qui n'est pas connu.
- Favoriser le respect des autres et l'esprit d'initiative.
- Permettre l'accès à plusieurs pratiques techniques : musique, culture, sports, activités d'éveil.
- Accorder une place à l'enfant dans la vie de l'Accueil de Loisirs.
- Donner à l'enfant des repères à travers des règles de fonctionnement du centre et de la vie en collectivité.

- Respecter le rythme biologique de l'enfant.
- Encourager l'enfant au dialogue et à la communication sous toutes ses formes

Les mercredis

Nous éditons un programme mensuel en rapport avec un thème défini dans lequel figurent les activités proposées. Nous essayons de retenir des thèmes qui se déroulent tout au long de l'année.

Les autres jours de la semaine

Il s'agit d'un accueil périscolaire avant et après la classe durant lequel l'enfant peut choisir de participer à des activités de loisirs Les participants à cette activité fréquentant le centre durant toute l'année.

Les vacances

Un programme est diffusé pour chaque période de vacances et pour chacun des groupes, autour d'un thème qui nous sert de fil conducteur. Nous proposons une palette d'activités variées.

A ce programme d'activités s'ajoutent des sorties ponctuelles en lien avec le thème (cinéma, expositions, événements extérieurs, parcs, forêts, ...).

Chaque période de vacances s'élabore autour d'un thème et donc d'activités liées à ce thème, le tout retranscrit dans un programme hebdomadaire type, afin que les enfants se construisent des repères et que les parents s'organisent. Exemple : piscine certains jours fixes, sortie à la journée, etc.

Inscription

La directrice de l'accueil de loisirs se tient à votre disposition pour tous renseignements aux heures d'ouvertures du centre.





Centre de loisirs Les Castors Juniors

L'ALSH "Les Castors Juniors" c'est :

- Un accueil en périscolaire de 6h50 à 8h35 et de 16h30 à 18h30, les mercredis et vacances scolaires de 6h50 à 18h30, dans les locaux contigus à l'école maternelle.
- Des objectifs et des animations pédagogiques élaborés par l'équipe d'animation. (Activités sportives, culturelles et manuelles, sorties, etc.)
- Un encadrement qualifié : BAFA BAFD.
- Une capacité d'accueil limitée à 36 places en périscolaire et les mercredis et à 26 places les petites et grandes vacances.
- Un public âgé de 6 à 12 ans.

Pour toute information et inscription, la directrice, Marie-Christine Faucher se tient à votre disposition durant les heures d'ouverture de l'accueil de Loisirs. A savoir, la plupart des documents pour une inscription peuvent être téléchargés sur le site : www.mairieneuvic.fr rubrique Enfance et Jeunesse / Centres de Loisirs.

Contact: ALSH Les Castors Juniors

Rue du Jumelage Tél. 05 53 81 56 09

Courriel: clshlescastorsjuniors@orange.fr

Pour cette année 2014, d'autres projets sont à l'étude et chaque évènement comme Carnaval, Le Festival de la Vallée, Pâques, Fête des mères, des pères, Halloween et Noël est prétexte à une animation particulière.

Voici en images ce qui s'est passé au cours de l'année 2013 :

















L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET LES ENFANTS **VOUS PRÉSENTENT** LEURS MEILLEURS **VŒUX** POUR L'ANNÉE 2014



































Service animations et Point information Jeunesse



sont des sections de l'association NEUVIC ANIM' (loi 1901, éducation populaire).

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.)

Le PIJ est un service gratuit et anonyme, ouvert à tous ; on y trouve de la documentation sur la scolarité, la vie lycéenne et étudiante, la formation, etc. Il existe cent structures information jeunesse en Aquitaine.

Le PIJ informe sur les problèmes liés à l'alcool, la drogue, les maladies sexuellement transmissibles, l'enfance maltraitée et tous autres « risques sociaux ».

Il est possible de consulter les annonces sur les formations, les emplois saisonniers, le BAFA, les renseignements sur la vie associative (annonces de concerts, expositions, brocantes, ...).

Des journées à thèmes sont proposées comme information et débat sur l'alcool, la toxicomanie, le sida, la prévention routière.

LE SERVICE ANIMATIONS JEUNES

Il fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les projets sont réalisés à partir des demandes des jeunes. Ces dernières années, différentes sorties et séjours en centres de vacances ont été réalisés, comme : Futuroscope, patinoire, bowling, Disneyland, stages de sports, ateliers musicaux, camps itinérants à la montagne ou à la mer, séjours humanitaires en Roumanie et en Ukraine.

Les derniers camps d'été ont amené les jeunes en 2010 au Portugal, 2011 en Corse, 2012 en Espagne.

En avril 2013, un atelier de découverte ludique du langage SMS/TEXTO à travers les Fables de La Fontaine a eu lieu en avril en partenariat avec Cathy, responsable de la Bibliothèque de Neuvic. Jeunes et parents ont traduit quelques fables connues en langage texto/sms et inversement.



Du 5 au 19 juillet 2013, dans le cadre d'un PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action) un échange de jeunes a eu lieu à Visaginas en LITUA-NIE avec 20 jeunes de la Communauté de Communes et 20 lituaniens. De nombreuses activités se sont déroulées, en langue anglaise, aussi bien sportives que culturelles.



A la Toussaint, c'est le Futuroscope qui a été choisi par les jeunes sur une sortie de 2 jours.

La responsable, Sylvie YON aide à l'élaboration de projets individuels ou collectifs, encadre et dirige les séjours en centres de vacances.

Le local jeunes est équipé d'un téléviseur, lecteur dvd, divers jeux de société, babyfoot.



Les autres missions :

Point Relais C.A.F.
Partenaire Opération Sac à dos du Conseil régional Aquitaine
Réseau S.P.O., orientation pour tous
Aquitaine Carte Etudiant avec le CIJA
Réseau Plateforme Aquitaine/Europe.

Vous pouvez nous contacter:

4, rue du Jumelage à Neuvic (à côté du collège, et du gymnase) Tél. 05 53 80 54 10

Courriel: neuvic.animations@wanadoo.fr

Le POINT INFORMATION JEUNESSE héberge un POINT RELAIS CAF de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne au 4, rue du Jumelage Tél.05 53 80 54 10 • Courriel : neuvic.animations@wanadoo.fr



L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les animations de l'année 2013

Cette année, même les résidents ont pu représenter la chorégraphie du « GamGam Style » du chanteur coréen aux enfants du centre de loisirs.

Cet après-midi fut un moment de joie!





Pour les 20 ans de la Vallée, les résidents de l'EH-PAD ont réalisé un tableau pour décorer le chapiteau, témoin de leur participation au Festival.



En juin nous avons eu l'occasion de nous retrouver avec 4 autres EHPAD (St-Léon, Mussidan, St-Astier et Tocane) pour un thé dansant.

Ce jour là fut émouvant avec les retrouvailles de deux résidents.



Une fois par trimestre nous organisons un loto avec la majorité des résidents et pratiquement tous repartent avec un petit lot surprise.



En septembre la sortie en gabarre a fait beaucoup d'heureux, même les canards étaient au rendez-vous. Un pique-nique a eu lieu dans le parc face à la Dronne et les résidents ont pu leurs donner du pain.



Cette année nous avons pu mettre en place plusieurs groupes d'ateliers mémoire avec la participation de notre psychologue.

Les travaux sur l'évaluation interne de nos activités achevés en 2013 seront présentés aux résidents et à leurs familles début 2014 avec la mise en place d'enquêtes de satisfaction.

Les projets de l'année 2014

Durant l'année 2014, nous poursuivrons la mise en œuvre des objectifs définis dans notre projet d'établissement, notre évaluation interne et plus particulièrement l'écriture des projets personnalisés pour chaque résident accueilli dans l'Ehpad.

Après la réalisation de son évaluation interne en 2013, l'établissement devra faire procéder par un organisme extérieur, habilité par l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux, une évaluation externe de ses activités et de la qualité de ses prestations.

Au nom des résidents et du personnel, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2014.

Madame Florence GADRAT-FALLERT
Directrice

100 ans de Madame PLAZANET

Une centenaire neuvicoise à l'EHPAD, entourée de sa famille, des membres de l'EHPAD et du Conseil municipal, Madame PLAZANET a fêté ses 100 ans le 02 décembre 2013.

Un magnifique bouquet de 100 roses lui a été offert à cette occasion pour égayer son quotidien.



L'école maternelle

Pour la rentrée de 2013, les effectifs de l'école maternelle sont constants (101 élèves contre 107 l'année passée). Cependant, la 5ème classe a fermé en septembre et Mme Dequeker a quitté l'école. Les élèves sont donc répartis ainsi :

- Une classe de 27 TPS-PS-MS. Enseignante : Mlle Chateau. ATSEM : Mme Herpoël et Mme LeGuen (à temps partiel).
- Une classe de 25 PS-GS. Enseignante : Mme Presle. ATSEM : Mme Buisson.
- Une classe de 24 PS-GS. Enseignante : Mme Raignier. ATSEM : Mme Large.

• Une classe de 25 MS-GS. Enseignante : Mme Farcy. ATSEM : Mme Lacour. AVS-ASEH : Mme Bessou.

Depuis septembre, nous accueillons de nouveau des élèves de 2 ans et demi en Toute Petite Section (TPS). Nous le ferons l'an prochain également. En mars, nous commencerons donc les pré-inscriptions des enfants nés en 2011 (PS) et en 2012 (TPS, enfants nés en janvier, février et mars uniquement).

En 2013, les parents élus se sont beaucoup investis et se sont associés aux enseignantes pour récolter des fonds qui nous ont permis d'assister à des spectacles, de faire découvrir une ferme pédagogique à tous les élèves de l'école, de les emmener au Musée du Périgord, entre autres.





L'école élémentaire

De la nouveauté cette année à l'école élémentaire avec la création d'une dixième classe : de ce fait de nouveaux travaux ont été réalisés par la municipalité pendant l'été 2013. La classe des élèves de CLIS s'est installée dans l'ancienne classe du maître de réseau, côté cour des petits, et une nouvelle grande classe a vu le jour dans la continuité des classes du bâtiment côté cour des grands. Le bureau de la psychologue scolaire a également été remis à neuf.

L'équipe enseignante reste stable, aux enseignants déjà en poste depuis plusieurs années sont venus s'ajouter Messieurs Rémy DUPRAT sur la nouvelle création et Grégory LAPAIX sur la classe de CLIS.

Olivier DEFFARGES assure toujours les cours d'informatique aux cinq classes du cycle 3 au Centre multimédia. Travaillent également dans l'école à temps partiel quatre EVS-AVS sous contrat pour accompagner des enfants en difficulté. Pour encadrer ces 232 élèves, il y a également toute une équipe communale, à la restauration scolaire, le temps de la pause méridienne, à l'arrivée et aux départs

des transports scolaires et dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Les projets scolaires pour cette année sont orientés pour les élèves du cycle II vers les contes et pour les élèves du cycle III autour du patrimoine. Des sorties, des spectacles ... sont mis en place autour de ces projets avec notamment une classe de découverte organisée pour les 58 élèves de CM1 à Cap Sireuil. Tous ces projets peuvent aboutir grâce au soutien financier de la municipalité, de l'association de parents d'élèves FCPE et du Conseil général.

Une association de bénévoles anime deux fois par semaine (les mardis et vendredis de 16h30 à 17h30) une aide aux devoirs pour des enfants en difficulté.

Toutes ces équipes travailleront ensemble pour préparer la semaine de 4 jours et demi qui devrait se mettre en place à la rentrée de septembre 2014.

Très bonne année à tous!



La classe de découverte de Juin 2013 dans le bassin d'Arcachon : la vie de château, les pieds dans l'eau.



L'office de tourisme du Pays de Neuvic

2, place de la Mairie Tél : 05 53 81 52 11

Courriel: ot.neuvic@wanadoo.fr Sites web: www.paysdeneuvic24.com www.tourisme-isleperigord.com

Blog: www.office-de-tourisme-neuvic-perigord.

over-blog.com

Responsable: Karine JAMIER

Les différentes missions de l'Office de Tourisme :

1/ Accueil et Information du public

L'Office de Tourisme **est ouvert toute l'année** (sauf congés annuels et réunions extérieures diverses).

Du mardi au vendredi : 9h30-17h30

Samedi: 9h30-12h30.



Du 14 juillet au 15 août :

Idem + dimanche : 10h-13h : accueil gourmand à l'entrée du camping de Neuvic en présence des producteurs locaux (foie gras, biscottes, rillettes de

saumon, vin de pays, miel) et d'associations ou clubs (canoë, randonnée, modélisme).



Présence de l'Office de Tourisme à « **Jardins en fête** » et à la « **Journée des Plantes** », dans le parc du Château de Neuvic, au printemps et à l'automne.

L'Office de Tourisme diffuse les animations organisées sur le territoire : format papier (agenda des festivités et Fête en Périgord), affichage, site Internet / blog de l'OT et site Internet du Comité Départemental du Tourisme.

Disponibles dans votre Office de Tourisme : le tout nouveau **plan de ville de Neuvic**, le **plan guide randonnées** (22 chemins balisés, 2,30 €), agenda

des animations, programme centre multimédia et cinéma, sites à découvrir, restaurants, carte touristique, hébergements, liste des associations, etc. Les associations sont invitées à fournir toutes les informations relatives à leurs activités et animations dès que possible afin de permettre la diffusion la plus large et efficace.



Depuis janvier 2012 : accès wifi gratuit dans votre Office de Tourisme!

2/ Promotion du territoire

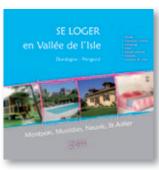
Le site Internet www.tourisme-isleperigord.com

Les 4 Offices de Tourisme de la Vallée de l'Isle (Neuvic, Mussidan, Montpon et St Astier) ont regroupé toute l'offre touristique du territoire sur un seul site web pour une meilleure lisibilité. Ce site propose des reportages photos et vidéos, des bons plans, des séjours thématiques, toutes les fêtes et animations du territoire, mais également tout renseignement pratique quant à l'hébergement, la restauration et le séjour.



Guide se loger en vallée de l'Isle édition 2014

Hôtels, campings, chambres d'hôtes, hébergements de groupes, gîtes et salles à louer de la Vallée de l'Isle (de St-Astier à Montpon).



Montpon, Marridan, Netwic, St-Artier 2014

Guidetouristique Vallée de l'Isle édition 2014

Sites à visiter, activités autour de l'eau, loisirs nature, activités enfants, artisanat, producteurs et restaurants.

Salon du Tourisme Mahana à Lyon

L'Office de Tourisme du Pays de Neuvic représente la Vallée de l'Isle sur ce salon début février dans le but d'attirer de nouveaux clients sur notre territoire.

Une vidéo promotionnelle de la Vallée de l'Isle est diffusée sur YouTube et propose un raccourci saisissant de toutes les activités offertes par nos territoires. Ce média pourra être repris par l'ensemble des prestataires de tourisme adhérents à l'OT afin d'assurer leur propre promotion.

« Dordogne en Famille » en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme. Ce dépliant sera à la disposition des parents et grands-parents afin de leur suggérer des pistes pendant leurs vacances avec les enfants.

Découverte des communes du canton : Neuvic, Saint-Germain du Salembre, Beauronne, Douzillac.

Balades au cœur de ces communes pour découvrir leur histoire et des lieux parfois insolites. Dépliants disponibles à l'Office de Tourisme.